

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ASSAINISSEMENT SUR MA FACTURE D'EAU ?

LE **SIARP** ASSURE LE **SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT** :
COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES.



Le **SIARP** (Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin) assure la gestion publique des eaux usées sur votre territoire (43 communes), garantissant la collecte, le transport et le traitement en station d'épuration, avant le rejet vers le milieu naturel.



Votre facture d'eau regroupe trois acteurs du service de l'eau :

- 1** **LE DISTRIBUTEUR**
La distribution de l'eau potable
- 2** **LES COLLECTIVITÉS LOCALES**
(SIARP, ...)
Le réseau et les stations de traitement des eaux usées
- 3** **LES ORGANISMES PUBLICS**
(Agence de l'eau - Voies navigables de France)
Les autres contributions

LES REDEVANCES ASSAINISSEMENT PERMETTENT DE FINANCER
LES MISSIONS DU **SIARP**

Exploitation des stations d'épuration
et autres ouvrages



Contrôles de bons raccordements*
d'eaux usées au réseau
(particuliers et professionnels)

* hors vente immobilière



Gestion et entretien, à titre préventif
et curatif, d'environ 900 km de réseau



Travaux sur les réseaux

